



Paris, le 16 juin 2004

Gérard RÉQUIGNY
Secrétaire général
Nathalie RODRIGUEZ
Secrétaire générale adjointe

A

Monsieur le Recteur
de l'Académie de Créteil

Monsieur le Recteur,

Suite à votre courrier daté du 15 juin, nous craignons de n'avoir pas été bien compris et nous voudrions insister sur la situation des collègues qui vont être affectés en extension sur zone de remplacement lors de la première phase du mouvement intra 2004.

En effet, vous soulignez votre souci d'égalité de traitement des personnels nommés en extension, nous pensons qu'il faut effectivement veiller à l'égalité de traitement de tous les personnels et donc également des TZR.

Les collègues qui sont déjà pour l'année scolaire 2003/2004 titulaires sur zone de remplacement ou bien ceux qui ont demandé à être affectés sur ZR lors de l'intra 2004, ont pu saisir des préférences à l'intérieur de leur zone de remplacement, **ce que n'ont pas pu faire les collègues nommés en extension sur ZR**. Donc si ces derniers ne peuvent pas formuler de vœux à l'intérieur de leur zone, il y aura inégalité de traitement entre collègues TZR.

Concernant les collègues nommés en extension en établissement, il s'agit là d'une affectation en poste fixe qui leur permet, d'une part, de contacter immédiatement l'établissement dans lequel ils viennent d'être affectés (possibilité de connaître son service afin de préparer les cours pendant l'été, possibilité de formuler des préférences concernant l'emploi du temps...) et, d'autre part, d'entamer les démarches nécessaires afin de trouver un logement proche de cette affectation (dont ils resteront titulaires tant qu'ils ne demanderont pas de mutation).

La situation des collègues nommés en extension sur zone de remplacement est tout autre : ils ne connaîtront leur affectation provisoire au sein de la zone, au mieux, que vers le 20 juillet (date à laquelle les établissements scolaires sont fermés).

Votre proposition de tenir compte des vœux intra lors de la phase d'ajustement ne nous semble pas techniquement réalisable : il s'agit de près de 800 TZR ! C'est pourquoi nous nous insistons sur la nécessité d'un traitement informatique des demandes par l'ouverture du serveur SIAM, qui permettrait de gagner un temps précieux et d'affecter au mieux chaque collègue concerné.

En cas de refus de votre part, nous vous informons que nous enverrons aux collègues concernés une « feuille de préférence » dont ils vous retourneront le double et sur laquelle nous nous baserons pour proposer des améliorations d'affectation lors des GT. Mais, une fois de plus, cela compliquerait le travail et pour les personnels du Rectorat et pour les représentants du personnel. Nous ne pourrions accepter une affectation aléatoire qui ne pourrait que mettre en difficulté nos collègues dont ce sera, pour beaucoup, l'année d'entrée dans le métier.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération.

Gérard RÉQUIGNY

Nathalie RODRIGUEZ